



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 23

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Christine BEAULIEU à Mme Marie-Laure WALTHER,

Mme Aurélie GHIGHI à M. Anthony BICCHIERAI,

M. Thomas ARDUIN à Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON CROUZET,

Mme Laura ESENTATO à Mme Nathalie MRKIC,

M. Philippe PELEYROL à M. Jean-Charles VARGAS.

A été nommé secrétaire : M. François VILLAESCUSA

DELIBERATION N° 2026-04-25

Nomenclature ACTES 5.3

Désignation de conseillers portuaires

Le conseil municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R5314 et suivants du Code des transports, la Métropole Aix-Marseille-Provence, instituant les conseils portuaires dans l'ensemble des ports relevant de sa compétence,

VU la délibération n°2020-12-05 en date du 20 décembre désignant un membre titulaire et un membre suppléant,

VU le courrier des services de la Métropole portant demande de désignation de membres.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE au sein de notre assemblée, Monsieur Thomas ARDUIN, titulaire et Madame Christelle BURRIAT, suppléante pour siéger au sein du conseil portuaire.



Le maire,
Maxime MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Marchand", written over a horizontal line.

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

DELIBERATION N° 2026-04-25

Objet : Désignation de conseillers portuaires

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

En application de l'article R5314 et suivants du Code des transports, la Métropole Aix-Marseille-Provence a institué les conseils portuaires dans l'ensemble des ports relevant de sa compétence.

Conformément à l'article R5314-21, « le conseil portuaire est compétent pour émettre des avis sur les affaires du port qui intéressent les personnes physiques et morales concernées par son administration et notamment les usagers ».

Les conseils portuaires sont composés de représentants de la Métropole, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la commune concernée, du personnel métropolitain, d'usagers du port, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence, de concessionnaires et du personnel des concessionnaires.

Sur le territoire de SAUSSET-LES-PINS, un conseil portuaire regroupant le port géré par la Métropole a été institué.

Pour donner suite au courrier de la Métropole, il est nécessaire de désigner à nouveau un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette instance.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de désigner Monsieur Thomas ARDUIN, titulaire et Madame Christelle BURRIAT, suppléante.